



CC du Val d'Eygues (Siren : 242600591)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Nyons
Arrondissement	Nyons
Département	Drôme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/12/1997
Date d'effet	05/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Thierry DAYRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Les Laurons
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	26110 NYONS
Téléphone	04 . 7 5. 26 . 3 4. 37
Fax	04 . 7 5. 26 . 2 8. 54
Courriel	ccve@cc-valdeygues.fr
Site internet	www.cc-valdeygues.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 151
Densité moyenne	41,67

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
26	Arpavon (212600134)	93
26	Aubres (212600167)	426
26	Châteauneuf-de-Bordette (212600829)	102
26	Chaudebonne (212600894)	56
26	Condorcet (212601033)	499
26	Curnier (212601124)	201
26	Eyroles (212601306)	29
26	Le Poët-Sigillat (212602445)	119
26	Les Pilles (212602387)	254
26	Mirabel-aux-Baronnies (212601827)	1 600
26	Montaulieu (212601900)	81
26	Nyons (212602205)	6 903
26	Piégon (212602338)	275
26	Sahune (212602882)	335
26	Sainte-Jalle (212603062)	287
26	Saint-Ferréol-Trente-Pas (212603047)	225
26	Saint-Maurice-sur-Eygues (212603179)	712
26	Valouse (212603633)	39
26	Venterol (212603674)	706
26	Vinsobres (212603773)	1 209

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Elle réalise des schémas globaux d'assainissement pour ses communes membres.</i>
- Assainissement non collectif <i>Elle met en place le service de contrôle des systèmes d'assainissement autonome, tel que défini dans l'arrêté du 6 mai 1996.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La communauté de communes assure l'élimination (collecte et traitement) et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elle informe et sensibilise la population aux enjeux environnementaux de la gestion des déchets.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Autres actions environnementales <i>Elle réalise les études relatives aux ressources en eau et à la bonne exploitation de celles-ci dès lors qu'elles sont d'intérêt communautaire.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>La communauté de communes gère le centre de loisirs intercommunal des Guards et peut organiser des séjours de vacances pour les enfants de 5 à 12 ans. Elle gère un lieu d'accueil parents-enfants. Elle gère également un Relais d'Assistantes Maternelles. Elle porte un Contrat Educatif Local. Elle assure l'animation et la coordination du Contrat Enfance Jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif équivalent qui viendrait s'y substituer. La communauté de communes assure la gestion d'un service de prévention spécialisée. La communauté adhère au CLIC Nyonsais Baronnies (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique).</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>La communauté de communes assure la création, l'aménagement et la gestion des futures zones d'activité économique d'intérêt communautaire.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Elle assure également les actions de développement visant à favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et, d'une manière générale, la promotion des activités et des outils d'intérêt communautaire de son territoire. La communauté de communes assure la promotion du territoire et de ses entreprises par la réalisation et la diffusion d'un support de communication spécifique. Elle porte l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce du Val d'Eygues. A la fin de cette opération, elle pourra porter toute autre procédure contractuelle équivalente ayant pour objectif le développement économique du territoire. Elle adhère à une plateforme d'initiative locale. Elle assure la promotion touristique du territoire intercommunal. Les actions de promotion pourront être soit conduites en direct par la communauté de communes, soit confiées par convention à un ou plusieurs offices de tourisme du territoire.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur <i>La communauté de communes met en place un service d'assistance architecturale et paysagère ouvert aux particuliers et aux maires de ses communes membres. Elle assure la création, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la promotion des chemins de randonnée pédestre d'intérêt communautaire. Elle assure la création, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la promotion des parcours de VTT d'intérêt communautaire. Elle adhère à la Fédération française de cyclisme.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>La communauté de communes assure la création, l'aménagement et l'entretien courant de la voirie communale d'intérêt communautaire, à l'exclusion des travaux exceptionnels consécutifs à des intempéries ou catastrophes naturelles. Pour l'exercice de cette compétence, il faut entendre par le terme voirie la chaussée ainsi que : - les accotements à l'exception des accessoires (mobillier, accessoires de réseaux), sauf les mises à niveau suite à des travaux, qui elles font partie de la compétence ; - les ponceaux sous chaussée ; - les murs de soutènement des chaussées ; - les glissières. Est également considérée comme faisant partie de la compétence la plantation d'arbres en bordure d'une voie. La communauté de communes assure l'entretien de l'éclairage public.</i>
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat

La communauté de communes met en oeuvre un Programme d'Intérêt Général, ou tout autre dispositif équivalent d'aides à l'amélioration de l'habitat.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Communication électroniques La communauté de communes est compétente pour : -l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ; - la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ; - la gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux; - la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ; - l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

- NTIC (Internet, câble...)

- Autres

La communauté de communes met en place un service de classement des archives communales et intercommunales contemporaines.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
26	SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES (200008274)	SM ouvert	107 833

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)